

INTERPELLATION

3.02/07

Offrir des places de travail aux handicapés

Les résultats des votations du 17 juin dernier relatifs à la modification de la loi fédérale sur l'assurance-invalidité sont tombés. 59,1% des électeurs et 22 cantons ont plébiscité la 5^{ème} révision de l'AI. Les Romands ont été tentés par le non, qui l'emporte dans 4 cantons. Le rejet le plus net vient du Jura avec 54,6% de non, celui du district de Delémont étant le plus massif.

Si l'on en croit le responsable de l'AI auprès de l'Office fédéral des assurances sociales " *il y a eu une vraie prise de conscience des employeurs*" durant la campagne. En effet, les promoteurs de la 5^{ème} révision de l'AI ont fait des promesses et doivent les tenir en réinsérant au plus vite les personnes handicapées, en leur trouvant du travail et en augmentant le nombre de places qui leur seront réservées.

Il a été toutefois constaté que c'est dans le secteur public, cantons et confédération, qu'il reste encore beaucoup à faire en matière d'intégration des personnes handicapées.

Au sein de l'administration fédérale, qui compte quelque 45'000 employés, seules 215 personnes sont invalides, soit 0,5% du personnel. Le conseiller fédéral, Pascal Couchepin lui-même a déclaré que c'était insuffisant.

Des efforts doivent également être faits au niveau des administrations cantonales. Une enquête d'un média alémanique révèle que le meilleur élève dans ce domaine est Bâle-Campagne qui emploie 2,4% de collaborateurs handicapés, Genève compte 0,9% de personnes invalides, Fribourg et Uri en emploient 0,2%.

Quant à l'administration cantonale jurassienne, elle emploie 5 personnes au bénéfice d'une rente AI sur 1'050 personnes (800 postes de travail).

Considérant que la réinsertion par le travail est aussi une mesure thérapeutique, le Conseil communal peut-il nous dire :

- si parmi le personnel communal, on dénombre des personnes handicapées ou invalides, prestataires d'une rente ?
- si oui, combien ?
- si non, pourquoi ?
- la volonté d'en engager existe-t-elle ?
- comment compte-t-il s'y prendre ?

Suprin *Choppin* *Formet* *Rebetez* *Brillet*
Choppin *C. Louis*
Scheller *Y. Dincorstar*
La responsable :
M. Anne Rebetez